

Essonne

N° 398

Journal



District de l'Essonne de Football

Infos clubs (p. 1 à 5)

Procès Verbaux (p. 6 à 12)

FFF
Fédération Française de Football
Fournisseur Officiel de Solidarité

TÉLÉTHON FOOT
SOYONS P.R.E.T.S
POUR SOUTENIR
LA RECHERCHE

Plaisir - Respect - Engagement
Tolérance - Solidarité

MOBILISEZ-VOUS :
WWW.TELETHONFOOT.FR
AFM-TELETHON.FR - TELETHONSPORT.FR - FFF.FR

AINCRES
LA MALADIE
C'EST ENFIN POSSIBLE

SUR LES CHÂÎNES DE FRANCE TELEVISIONS
ET PARTOUT EN FRANCE

7-8 DÉC. 2018
TELETHON.FR
3637

Le DEF avec le Téléthon !

Cette année, le DEF va reverser 1€ par buts marqués durant le week-end du téléthon, le 7&8 décembre prochain !

Qu'en est-il de vous, acteurs du foot du 91 ?

Le District vous invite à vous mobiliser en force, en organisant également des actions pour collecter des dons au profit de l'AFM-TELETHON ! Tournoi Futsal, belotte, mobilisation individuelle... Pour vous donner des idées, vous pouvez vous rendre sur telethonfoot. Ce site recense toutes les actions effectuées dans le milieu du football au niveau national. Il vous permettra également de remporter des places pour un match de l'équipe de France de Football en remplissant [ce formulaire](#).

Cette année le Téléthon est porté par la lettre V. V, comme Vie, Vaincre et surtout Victoires. Victoires car grâce à

Vous, aujourd'hui, les premiers résultats sont là !



Calendrier Technique 2018-2019

Retrouvez le calendrier technique prévisionnel du District de l'Essonne de Football pour la saison 2018-2019, **en cliquant ici**.

Formations Dirigeants 2018-2019

Retrouvez les formations d'ores-et-déjà prévues par le District de l'Essonne de Football pour les dirigeants au cours de la saison prochaine, **en cliquant ici**.

Nouveauté pour les licenciées féminines !

Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Pour les formations techniques et arbitrages, vous devez nous faire parvenir vos bons de formations ainsi qu'un chèque de caution de 50€, en cas d'absence à l'ouverture de la formation.

Vous trouverez les bons à télécharger en cliquant sur le lien suivant : <https://essonne.fff.fr/formations/inscriptions-formations/>

Projet de refonte des compétitions de jeunes

En application de la décision de l'Assemblée Générale de la F.F.F. du 02 Juin 2018, les Ligues Régionales doivent mettre en place des Championnats U16 et U18 à compter de la saison 2019/2020. Retrouvez toutes les informations en **cliquant ici** !

Coupe de France : Deux clubs essonniers encore en course !

En vue de ce 7ème tour de Coupe de France, nos clubs Essonniers Sainte-Geneviève Sports (N2) et l'ES Viry-Chatillon (R1) affronteront respectivement l'AS MJC Sainte-Suzanne (R1 La Réunion) et Montluçon Football (N3). Favoris d'un côté, Outsider de l'autre, les matchs de Coupe de France sont fait pour nous surprendre ! Une chose est sûre, tout le département du 91 est derrière eux pour aller chercher la victoire, et emmener l'Essonne au tour suivant.

Samedi 17 Novembre

Nationaux contre Ligue

19h00 Montluçon (N3) – Viry-Chatillon (R1)

Dimanche 18 Novembre

Nationaux contre Ligue

14h00 Sainte-Geneviève (N2) – Sainte-Suzanne (R1)

SUBVENTION CLUB : LA CAMPAGNE DU DÉPARTEMENT EST LANCÉE

Le Conseil départemental favorise le sport pour tous, en soutenant les associations sportives essonniennes dans le fonctionnement de leur structure.

Le soutien départemental est conditionné au soutien de la collectivité locale de référence et à la participation au dispositif « Tremplin Citoyen » en faveur des jeunes mis en place par le Département.

L'aide est versée en fonction du nombre de licenciés (7€ par licencié) et versée aux clubs comprenant plus de 30 licenciés, excepté pour les clubs se situant sur des communes relevant du dispositif de ruralité.

Cliquer sur le lien suivant pour avoir plus d'informations et pour effectuer votre demande de subvention : <http://www.essonne.fr/education-jeunesse-citoyennete/associationsessonnefr/demander-une-subvention/#sport>

DES BONS POUR SOUTENIR VOS PROJETS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la F.F.F. soutient les projets de formation. Il a ainsi été créé des bons formation destinés à financer une partie de la participation de vos candidats aux différents modules des Certificats Fédéraux.

NB : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Suite à la victoire de l'équipe de France à la Coupe du Monde 2018, la F.F.F. a décidé de revaloriser l'enveloppe initiale attribuée en faveur de la formation ; le dispositif s'en trouve quelque peu modifié.

Trois types de bons formation existent :

1/ Bon formation Educateurs

. Pour les modules de formation U6/U7 à U15 + animatrice fédérale, chaque licencié bénéficie de 2 « bons formation » de 25 € pour chaque module de 16h ou moins effectué durant la saison 2018/2019.

. Pour les modules composant les Certificats Fédéraux de Football 3 et 4, les modules complémentaires, les certifications et les formations continues de niveau 3 et 4, le dispositif est inchangé : 1 bon formation par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons par saison.

2/ Bon formation Arbitres

Pour la saison 18/19, chaque candidat à une formation initiale d'arbitre bénéficie de 2 « bons de formation » de 25 € pour le module de formation correspondant.

3/ Bon formation Dirigeants

Dans le cadre du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants, chaque licencié bénéficie de 2 « bons formations » de 25 € pour chaque module de formation de 4h effectué durant la saison 18/19.

Rappel : ces bons s'utilisent à la manière d'un chèque restaurant lors de l'envoi de votre dossier d'inscription au service de la formation de la Ligue ou du District.

Arbitrage : 2ème session de formation

Les inscriptions pour la deuxième session de formation arbitres à 11 et à 8 sont ouvertes aux dates suivantes :

- Dimanche 18 novembre 2018
- Samedi 24 novembre 2018

Cette session accueille les très jeunes arbitres dès l'âge de 13 ans à la formation initiale d'arbitrage.

Statut du candidat très jeune arbitre après la formation :

Le candidat après avoir été reçu à l'examen des connaissances, aura le statut de « très jeune arbitre » et continuera à se perfectionner en participant aux manifestations qui seront organisées par la CDA (stage de perfectionnement test théorique et physique) et par le district (actions départementales du foot animation) afin de représenter son club pour la saison.

Statut du candidat après validation pratique à partir de 15 ans :

Le candidat dès l'âge requis « 15 ans » après avoir été validé à l'examen du match pratique ,aura le statut de « jeune arbitre district » Le jeune arbitre pourra officier sur les rencontres U15 du samedi après-midi.et pourra représenter son club au cours de la saison .

Fiche d'inscription [à télécharger](#), et à remettre au plus tard 10 jours avant l'ouverture du stage.

LA FMI SE GÉNÉRALISE POUR LES U16F, SENIOR F ET +45 ANS

La feuille de match informatisée devient **obligatoire** sur les rencontres du challenge +45 et sur les rencontres des critères U16F et Senior F à partir du **samedi 24 novembre 2018** et **dimanche 25 novembre 2018**.

Les équipes devront effectuer lors des deux prochains week-ends les feuilles de rencontres en double (Feuille de match informatisée et feuille de match papier).

Rappel aux correspondants Footclubs qu'ils doivent impérativement donner aux responsables de ces catégories les droits d'utiliser la FMI.

Pour vous aider, [cliquez ici](#) et retrouvez les bonnes pratiques d'utilisation de la FMI.

UN COUP DE POUCE POUR LES LICENCIÉS FRANCILIENS

Dans le cadre de leur partenariat, noué autour de valeurs et d'intérêts communs, la Ligue de Paris Île-de-France et le Crédit Mutuel continuent de s'activer de concert pour le bien des clubs et des licenciés franciliens. Ainsi pour la saison à venir et afin de faciliter l'accès au football en région parisienne, le Crédit Mutuel met en place un Chèque Sport d'une valeur de 40 euros à valoir sur le prix de sa licence ou de son équipement sportif. Une aide financière qui doit permettre à un maximum de personnes d'assouvir leur passion du football sur les terrains d'Île-de-France ou de découvrir ce sport qui allie solidarité et proximité, deux grandes valeurs portées par la Ligue et son partenaire du Crédit Mutuel.

Voici à télécharger le [Chèque Sport](#) et à compléter avant de le remettre à une Caisse du Crédit Mutuel.

VOTRE MESSAGERIE @LPIFF.FR ÉVOLUE

Après plusieurs années d'utilisation, la Ligue a décidé d'effectuer une migration de cette messagerie @lpiff.fr sur Google via l'outil professionnel G Suite.

L'offre G Suite de Google (anciennement Google Apps for Your Domain puis Google Apps for Work) permet d'utiliser des comptes de messagerie avec le nom de domaine @lpiff.fr mais en utilisant la technologie Google (Gmail, Google Drive, Calendrier, etc.).

Cette migration constitue une évolution majeure pour l'ensemble des utilisateurs de la messagerie :

- Renforcement de la sécurité avec un passage en SSL (accès via HTTPS)
- Augmentation du quota des comptes de messagerie à 30 Go par compte (Gmail / Drive)
- Utilisation d'un des meilleurs webmails du Monde (Gmail)
- Utilisation du compte de messagerie directement sur votre smartphone via l'application mo-bile Gmail

Un travail de préparation au changement va être mis en oeuvre afin de vous accompagner au mieux dans cette migration. L'onglet « Communiquer avec ma ligue » intégré à Zimbra depuis plusieurs années sera transformé lui aussi et sera accessible via une adresse spécifique sous la forme d'un nouvel outil : l'Extranet LPIFF.

La migration est prévue au moment de la trêve hivernale, à la mi-décembre.

[Cliquez ici](#) pour en savoir plus sur les modalités de cette migration.

- Suivi des Compétitions
- Foot d'Animation
- Football d'Entreprise et du Football Diversifié
- Statuts et Règlements
- Terrains et Équipements

Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mmes FORBIN, IZARD
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LEPRUNEN-
NEC, MOZGALA, RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI

PV du 13 novembre 2018

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Foot-

clubs ; Il vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation** depuis

Footclubs et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'accepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000.

La procédure avec le formulaire reste inchangée ; Ce formulaire est disponible sur le site Internet :

<http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de modification de match).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM et Vétérans sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre footclub une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué

officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur.

Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courrier de la mairie de Lisses

Interdiction d'utiliser temporairement le terrain synthétique et vestiaires du complexe Diagona.

A compter du mardi 28 août 2018 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Morigny Champigny

Fermeture du terrain d'Honneur du Complexe Sportif Jean Coumbel, du samedi 15 septembre au dimanche 18 novembre 2018, pour réfection du terrain.

Courrier de l'Agglomération Cœur d'Essonne

Les équipements sportifs seront fermés tous les jours fériés à savoir 01/11/18, 11/11/18, 24/11/18 au 06/01/19, 22/04/19, 01 et 08/05/19, 30/05/19, 10/06/19, 01/11/2019, 11/11/19

La Commission demande aux clubs concernés un courrier en cas de programmation de matchs sur ces dates-là.

Courrier de la Mairie de Savigny sur Orge

Travaux de rénovation du terrain synthétique pour une durée de 6 semaines.

COUPES

FINALES DE COUPES 2018/2019

15 et 16 juin 2019

Tirage le mardi 27 novembre 2018 à 19h00 :

A jouer le samedi 15 décembre 2018 à 15h30

U15 cadrage avant 16ième de finale

A jouer le dimanche 16 décembre 2018 à 9h30

Vétérans 16ième de finale

CDM premier tour

A jouer le dimanche 16 décembre à 13h00

U17 16ième de finale

U19 premier tour

A jouer le dimanche 16 décembre à 15h00

Seniors Essonne cadrage avant 16ième de finale

Seniors District cadrage avant 16ième de finale

CALENDRIERS

Compte tenu de l'avancé des différents championnats, la commission ne peut plus accepter d'engagements complémentaires à compter du 26 octobre 2018.

En raison des mouvements de grève et des fortes perturbations de circulation qui semblent se dessiner pour ce samedi 17 novembre, le District de l'Essonne a pris la décision, par soucis de préserver la sécurité de tous et notamment des jeunes, de reporter, à une date ultérieure toutes ses compétitions Départementales se disputant ce samedi 17 novembre 2018.

HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

Féminines

Massy

Les rencontres à domicile de son équipe U16F à 7 évoluant en Poule A auront lieu à 13 h 30 été comme hiver, sur le terrain Parc des Sports J. Ladoumègue 2.

Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

U17

MNVDB

Les rencontres à domicile de son équipe U17 évoluant en D3/C auront lieu au stade Moulin 2, sur le terrain synthétique, à Nozay. Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

FOOT FEMININ

Feuille de match non parvenue du 3 novembre 2018 – 1er rappel

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 20 novembre 2018, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF) :

Fleury 91 / Sud Essonne * U16F à 7 * Poule B

Match n° 21034501 du 13 octobre 2018

Sainte Geneviève / Palaiseau * Poule B

Reprise du dossier.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (Voir PV du 30 octobre et du 6 novembre 2018).

La Commission dit match perdu à Sainte Geneviève (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à Palaiseau (3 points, 0 but).

Amende règlementaire.

En cas de récidive au cours de la saison, Sainte Geneviève sera mis hors Championnat (art. 44 du RSG du DEF).

Match n° 21034559 du 13 octobre 2018

Grigny US / Lissois * Poule B

Reprise du dossier.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (Voir PV du 30 octobre et du 6 novembre 2018).

La Commission dit match perdu à Grigny US (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à Lissois (3 points, 0 but).

Amende règlementaire.

En cas de récidive au cours de la saison, Grigny US sera mis hors Championnat (art. 44 du RSG du DEF).

Match n° 21034562 du 20 octobre 2018

Lissois / Palaiseau* Poule B

Reprise du dossier.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (Voir PV du 30 octobre et du 6 novembre 2018).

La Commission dit match perdu à Lissois (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à Palaiseau (3 points, 0 but).

Amende règlementaire.

En cas de récidive au cours de la saison, Lissois sera mis hors Championnat (art. 44 du RSG du DEF).

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 11 NOVEMBRE 2018

D1

Brunoy / Brétigny

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 20 novembre 2018, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport à l'arbitre et aux clubs sur la non transmission de la FMI.

TI 72 h du 11 novembre 2018 à jouer le 16 décembre 2018

Morsang / Ballainvilliers * D5/B

TI 72 h du 11 novembre 2018 à jouer le 6 janvier 2019

Itteville / Ollainville * D4/A

Matches remis au 23 décembre 2018

Itteville / Saint Vrain * D4/A

Aigle Fertoise / Verrières le Buisson * D5/A

Match remis au 6 janvier 2018

Evry / Ulis * D1

Match remis au 13 janvier 2018

Itteville / Aigle Fertoise * D5/A

Demande de changement d'heures (et de terrain) via Footclub avec accord des deux clubs

Igny / Savigny * D1

Accord de la Commission.

Match n° 20577970 du 18 novembre 2018

Villabé / Sainte Geneviève * D2/B

Courriel de Sainte Geneviève.

Vu le motif invoqué (match de Coupe de France Seniors), la Commission reporte la rencontre au 6 janvier 2019.

CHAMPIONNAT CDM

Demandes de changement de terrain via Footclub

Saint Vrain / Sainte Geneviève * D2/A

Port. Brétigny / Saint-Cyr * D2/B

Accord de la Commission.

Match n° 20579175 du 18 novembre 2018

Les Lusitaniens / Epinay sur Orge* D2/B

Arrêté de fermeture de terrain en raison d'un match de Coupe de France.

La Commission reporte la rencontre au 23 décembre 2018.

Match n° 20579051 du 25 novembre 2018

Marolles / Carrefour * D2/A

Demande de Carrefour via Footclub pour reporter la rencontre.

Demande refusée par Marolles.

Au regard du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

COUPE ESSONNE U15

Match n° 21043531 du 3 novembre 2018

Port. Ris Orangis / Courcouronnes

La Commission enregistre la décision de la Commission des Statuts et Règlements.

Ladite Commission dit match perdu à Port. Ris Orangis.

Courcouronnes qualifié pour le tour suivant.

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUES DU 10 NOVEMBRE 2018

D2/B

Viry Chatillon / Savigny

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 20 novembre 2018, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux clubs sur la non transmission de la FMI.

D3/D

Epinay Athlético / Massy

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 20 novembre 2018, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux clubs sur la non transmission de la FMI.

Orsay Bures / Longjumeau

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Considérant que l'arbitre dit dans son rapport, que la FMI a été

bien établie et clôturée, la Commission demande à Orsay Bures la transmission de la FMI, dans les prochains jours, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

D4/A

Mennecy / Villabé

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport du club recevant. Remerciements.

1er avertissement et amende à Mennecy pour Dirigeant ne maîtrisant pas la tablette.

D4/D

Port. Ris Orangis / Villejust

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 20 novembre 2018, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux clubs sur la non transmission de la FMI.

TI FMI du 10 novembre 2018 à jouer à une date ultérieure

Révélation Fa / Arpajonnais * D4/E

Demandes de changement d'heures (et de terrain) via Footclub avec accord des deux clubs

Boussy-Quincy / Gif * D3/B

Orsay Bures / Villejust * D4/D

Orsay Bures / Milly-Gatinais * D4/D

Orsay Bures / Port. Ris Orangis * D4/D

Etampes / Sermaise-St Cyr * D4/E

Accord de la Commission.

Match n° 20575326 du 6 octobre 2018

Grigny US / Ballancourt * D3/A

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 8 novembre 2018.

La Commission enregistre la décision : match perdu par pénalité à Grigny US (-1 pt, 0 but) pour en attribuer le gain à Ballancourt (3 pts, 0 but).

Match n° 20575524 du 20 octobre 2018

Draveil / Plessis Pâté * D4/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 8 novembre 2018.

La Commission enregistre la décision : match perdu par pénalité à Plessis Pâté (-1 pt, 0 but) pour en attribuer le gain à Draveil (3 pts, 2 buts).

Match n° 20584055 du 10 novembre 2018

Sud Essonne / Etampes * D4/E

Arrêté de fermeture des terrains de Morigny.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT U17

Match remis au 16 décembre 2018

Vigneux / Sainte Geneviève * D3/B

Demande de changement de terrain via Footclub

MNVDB / Savigny * D3/C

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heures (et de terrain) via Footclub avec accord des deux clubs

Janville / Palaiseau-Villebon * D3/C

Accord de la Commission.

Match n° 20599260 du 18 novembre 2018

Savigny / Fleury 91 * D1

Demande de Savigny via Footclub pour inverser le match.
Accord des deux clubs.
Courriel de Fleury 91 demandant à jouer à 14h.
Courriel de Savigny pour accord.
Accord de la Commission.
Le match retour aura lieu à Savigny, le 10 février 2019.

Match n° 20599262 du 18 novembre 2018

Sainte Geneviève / Arpajonnais * D1

Arrêté de fermeture de terrain par la Mairie, en raison d'un match de Coupe de France.
La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 20602337 du 18 novembre 2018

Tigery / Villemoisson * D4/B

Demande de Tigery via Footclub pour changer la date du match.
Refus de Villemoisson.
La Commission maintient la rencontre à la date prévue au calendrier.

COUPE GAMBARDELLA U19

Match n° 21047031 du 14 octobre 2018 (3ème tour)

Boussy-Quincy / Villemomble

Retour du dossier Commission Régionale de Discipline du mercredi 7 novembre 2018.
Ladite Commission décide d'infliger une suspension de terrain de 5 matches fermes à l'équipe U19 1 de Boussy-Quincy à compter du 10 décembre 2018.
Le terrain de repli doit être un terrain neutre situé en dehors des villes de Boussy Saint Antoine et Quincy Sous Sénart.
Charge à Boussy-Quincy d'informer la Commission, dix jours avant les rencontres, du terrain de repli.

CHAMPIONNAT U19

TI 72 h du 11 novembre 2018 à jouer à une date ultérieure

Morsang / Trois Vallées * D3/BB

Demandes de changement d'heures (et de terrain) via Footclub avec accord des deux clubs

Viry Chatillon / Etampes * D1
Verrières / Morangis Chilly * D2/A
VYC / Breuillet * D2/B
Pays Limours / Ollainville * D3/BB
Accord de la Commission.

Demande de changement d'heures (et de terrain) via Footclub

Mennecy / Longjumeau
Accord de la Commission, en raison du motif invoqué.

Match n° 21046315 du 18 novembre 2018

Sainte Geneviève / Lissois * D3/BB

Arrêté Municipal de fermeture de terrain de Sainte Geneviève, en raison d'un match de Coupe de France.
La Commission fixe la rencontre au 16 décembre 2018.

CHAMPIONNAT VETERANS

TI 72 h du 11 novembre 2018 à jouer le 16 décembre 2018

Aigle Fertoise / Boissy Ss/ St Yon * D4/B

Demandes de changement de terrain via Footclub

Les Vieux du Foot / Wissous * D3/A
Mennecy / Plessis Pâté * D3/C
Accord de la Commission.

Match n° 20596478 du 4 novembre 2018

Sud Essonne / Itteville * D4/A

Reprise du dossier.
Lecture de la feuille de match.
La Commission enregistre le premier forfait d'Itteville.
Amende réglementaire.

Match n° 20596122 du 18 novembre 2018

Pers Communal Ste Gen / Ballancourt * D3/A

Arrêté Municipal de fermeture des installations sportives de Sainte Geneviève.
La Commission fixe la rencontre au 16 décembre 2018.

CHALLENGE +45 ANS

Feuilles de matches non parvenues du 11 novembre 2018 - 1ère et unique demande.

La Commission demande la feuille de match ou sa copie aux clubs vainqueurs pour sa réunion du 20 novembre 2018, sous peine de match perdu (art. 13.2 du RSG du Challenge +45 ans).
Courcouronnes / Port. Ris Orangis
Athis Mons / Paray

+45 ANS

Feuille de match non parvenue du 4 novembre 2018 – 1er rappel

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 20 novembre 2018, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF) :
Viry Chatillon / Milly Gainais * Poule F

Demande de changement de terrain via Footclub

Saint Vrain / So Vertois * Poule D
Accord de la Commission.

Match n° 20594953 du 18 novembre 2018

Les Lusitaniens / Milly-Gatinais * Poule D.

Arrêté de fermeture de terrain par la Mairie, en raison d'un match de Coupe de France.
La Commission reporte la rencontre au 16 décembre 2018.

+55 ANS

Match n° 20981099 du 18 novembre 2018

Ignny / Itteville * Poule A

Courriel d'Itteville, en date du 13 novembre 2018, nous informant du forfait avisé de son équipe.
La Commission enregistre le premier forfait d'Itteville.

Commission Départementale du Football d'Animation

Membres : Y.JEGOU, S.DAUGUET, D.MEE, P.MOULFARD, C.VANDARD, MC. PERRAUT, S.AIME, H.ELOUMAMI
CDA : D.ROY
CD : V. POLLET
Excusés : R.DIAZ, J.FREDAL, M.BAKKOUCH

PV du 12 Novembre 2018

Informations Générales :

En raison des mouvements de grève et des fortes perturbations de circulation qui semblent se dessiner pour ce samedi 17 novembre, le District de l'Essonne a pris la décision, par soucis de préserver la sécurité de tous et notamment des jeunes, de reporter à une date ultérieure toutes ses compétitions Départementales se disputant ce samedi 17 novembre 2018.

Vous trouverez ci-dessous les informations concernant les dates de report des rencontres annulées du samedi 17 novembre pour le football d'animation :

Plateau classique U6-U7 N° 2 : remis au samedi 15 décembre 2018 (merci aux clubs devant recevoir de trouver un club pour les remplacer en cas d'impossibilité d'organisation chez eux)

Challenge U10 et Challenge U11 : remis au samedi 1er décembre 2018, à la place de la journée N°6 qui est déplacée au samedi 15 décembre 2018 (sauf pour les groupe A et B pour lesquels cette journée est neutralisée pour cause de journée interdistrict)

Journée N°5 du critérium classique U12-U13 : journée neutralisée (pas de date de report possible)

Journée N°3 du critérium départemental U13 : journée neutralisée (pas de date de report possible)

U8-U9

AS BALLAINVILLIERS : Courrier de Mr Panizzoli. La commission ne peut modifier les engagements pour la 1ère phase, par contre pour la 2ème phase suite au dossier d'engagement elle en tiendra compte
BIEVRES AC : Report du plateau du 10/11/2018 au 17/11/2018 avec accord des clubs concernés

ES ST CHERON : Pris note de votre non-participation au plateau d'Etampes

AS ST GERMAIN ARP. : Pris note de l'annulation du plateau pour cause d'intempérie

BONDOUFLE AC : Pris note de l'annulation du plateau pour cause d'intempérie

BENFICA YERRES : La commission tient compte de vos doléances, notamment pour la 2ème phase

U10-U11

Critérium

FC LISSOIS : Courrier du club nous annonçant les difficultés rencontrées au niveau administratif ; La commission en tient compte mais demande au club de régulariser rapidement

AS SUD ESSONNE/FC LONGJUMEAU « B » : J4 du 10/11/2018 poule I. Pris note de l'inversion du terrain

US RIS ORANGIS « C »/US SOISY s ECOLE : J1 du 29/09/2018 poule M. En cas d'absence du club adverse la feuille de match doit être envoyée au DEF

CO SAVIGNY/ST MICHEL SP. : J 6 du 01/12/2018 poule F. Demande de Savigny d'inverser les rencontres ; la commission demande au club

de St Michel de recevoir Savigny

Challenge

Le Groupe 3 qui devait avoir lieu à SAVIGNY le 17/11/2018 est déplacé à BALLANCOURT. Clubs participants CO SAVIGNY 1 et 3, FC BALLANCOURT 1, VAL YERRES-CROSNE 1

U12-U13

Critérium

CO SAVIGNY/FC EVRY « B » : J 7 du 08/12/2018 poule C. Demande de Savigny d'inverser les rencontres pour cause de travaux ; la commission demande au club d'Evry de recevoir Savigny
ES VIRY CHATILLON/CO ULIS J 4 du 10/11/2018 poule A. Les rencontres auront lieu aux ULIS
PARIS FC/FC VILLEMORISSON : J 5 du 17/11/2018 poule K. La rencontre aura lieu à Villemoisson

Challenge

Le Groupe 9 qui devait avoir lieu à Savigny le 24/11/2018 est déplacé à St Cyr sous Dourdan. Clubs participants ST CYR s DOURDAN, CO SAVIGNY 2 et 4, FC BOUSSY-QUINCY 1 et 3
FC MARCOUSSIS-NOZAY-VDB : Du fait que le club accueille en Festival U13, il peut déplacer au matin les rencontres prévues l'après-midi avec l'accord des autres clubs

INFORMATIONS

U6-U7 ; U8-U9 ; U10-U11 ; U12-U13

Il est rappelé aux clubs que les feuilles de présence doivent être remises aux clubs recevant avant les rencontres sous peine d'amende

La commission se joint à la douleur de Jacques Frédal membre de la commission et souhaite tous ses condoléances suite à la disparition de sa maman

Amendes U10-U11 du 12-11-2018

Amendes U12-U13 du 12-11-2018

Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Présents

Président : M. ADJIMAN
Membres : Mme LESUEUR
M. PASQUINI
CD : M. PAREUX

PV du 13 Novembre 2018

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la LPIFF et à l'annexe financier.

MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTEES OU MODIFIES

Un module de demande de modifications de matchs via Footclub vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation** depuis Footclub et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'accepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000.

La procédure avec le formulaire reste inchangée. Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de modification de match).

A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.

FEUILLES DE MATCH :

Les clubs recevants ont obligation de faire parvenir les feuilles de matches au DEF, soit par portage le mardi avant 12h, soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre (art. 13.2 du RSG du DEF).

Toute feuille de match transmise par fax ne sera pas considérée, seul l'original de la feuille de match sera traité.

Pour un meilleur suivi des compétitions, il est rappelé aux correspondants des clubs recevants qu'ils doivent saisir leurs résultats par le logiciel Foot Clubs dès la fin des rencontres.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous les **mardis** (au lieu du lundi) de **10h30 à 12h00**. Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : 01 60 84 93 19.

Elle organisera également des réunions périodiques avec les clubs le mardi à 19h.

La Commission encourage les clubs de l'Essonne qui se sont qualifiés pour le 3ème tour de la Coupe Nationale de Futsal, à savoir :

- Clubs évoluant en Ligue :
VILLABE ET.S. qui se déplacera à Montreuil (93) pour affronter le club de NOUVEAU SOUFFLE FC, le Samedi 01/12 à 16h30

NEW TEAM 91 (BRETIGNY) qui se déplacera à Livry Gargan (95) pour

affronter le club de SPORT ETHIQUE LIVRY, le Samedi 01/12 à 16h00

MASSY UF qui se déplacera à Sevran (93) pour affronter le club du FC SEVRAN, le Samedi 01/12 à 18h00

MATCHS DE CHAMPIONNAT FUTSAL

6 clubs engagés :

- DIAMANT FUTSAL 3
- IGNU FUTSAL 1
- MARCOUSSIS FUTSAL 1
- MYA FUTSAL ESSONNE 2
- PARTOUT ATHIS 1
- REVE 1

Match 21113682 opposant DIAMANT FUTSAL 3 à AS MARCOUSSIS du 14/11 :

Courriel de la Ligue du 09/11 demandant le report de la rencontre à une date ultérieure du fait du report du match de Ligue de Coupe Nationale Futsal au 13/11.

La Commission demande aux 2 clubs de fixer une date en commun accord.

Match 21113686 opposant PARTOUT ATHIS à DIAMANT FUTSAL le 23/11 :

Courriel du Club PARTOUT ATHIS du 12/11 demandant le report de la rencontre à une date ultérieure du fait de l'indisponibilité de leur gymnase à cette date (courrier de la Mairie joint).

La Commission demande aux 2 clubs de fixer une date en commun accord.

Prochaine réunion : mardi 13 novembre 2018

Commission Départementale des Terrains et Équipements

Présents

Président : M. Claude GIOS

Membre : M. Jean BERTHY, Michel GAUVIN

PV du 13 novembre 2018

Ville de BRÉTIGNY :

Terrain Roger TAILLEFER NNI : 911030301

Pour une confirmation de classement

Fournir à la CDTIS du DEF :

Le plan de détail de l'aire de jeu (échelle 1/200ème)

Les tests in-situ

Ville de Savigny :

Stade Jean Moulin NNI 91 589 0101/

M. BERTHY et M. GAUVIN, de la CDTIS du DEF, visiteront les installations susnommées le mardi 27 novembre à 10h30. Merci de mettre les installations en configuration de match officiel et le libre accès aux vestiaires, de fournir le plan de détail de l'aire de jeu à l'échelle 1/200ème, le plan de situation et le plan des vestiaires.

FUTSAL :

La CDTIS du DEF demande aux clubs de futsal suivants de prendre rendez-vous afin de procéder au classement de leur gymnase.

La CDTIS du DEF est à votre disposition tous les mardis de 15h à 17h

Rêve (Brunoy)

Diamant futsal (Evry)

Igny

Marcoussis/Nozay

Prochaine réunion le 20 novembre à 15h